



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 53631

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence depuis 14 semaines de cours d'allemand au collège Robert-Schuman de Volgelsheim dans le Haut-Rhin. Cette situation concerne des classes de 6e bilingue, ainsi que ceux de cinq groupes de niveau allant de la 5e à la 3e. Cette situation est récurrente d'une année à l'autre. Il semblerait que l'académie de Strasbourg souffre d'un déficit de professeurs d'allemand. Les jeunes enseignants alsaciens, lauréats des concours de recrutement sont souvent affectés en dehors de leur académie d'origine, pour se retrouver parfois en surnombre dans d'autres académies à enseigner d'autres matières. Il demande quelles mesures il va prendre pour répondre aux difficultés propres au collège de Volgelsheim et plus généralement à celui de l'enseignement de l'allemand dans l'académie de Strasbourg.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ils tiennent compte de plusieurs paramètres tels que le nombre de départs en retraite et les prévisions d'effectifs d'élèves. La répartition territoriale de la ressource enseignante qui en découle doit permettre de couvrir les besoins d'enseignement de chaque académie de façon équitable. S'agissant de l'allemand, le nombre de postes offerts aux concours de recrutement est en augmentation constante depuis 2009 : il a été multiplié par 2,5 entre 2009 et 2014, passant de 165 à 443, pour les concours de l'enseignement public (agrégation et CAPES, toutes voies confondues). Cependant, l'ensemble des postes proposés, notamment au CAPES externe, n'a pu être pourvu depuis la session 2011. Compte tenu de ses spécificités régionales, l'académie de Strasbourg a bénéficié d'une attention particulière lors des opérations de préparation de la rentrée 2014 (mouvement et affectation des stagiaires) ; 10,5 % de la ressource disponible a été accueillie dans l'académie alors que celle-ci ne représente que 3,0 % des emplois. L'académie de Strasbourg a ainsi bénéficié d'un solde positif de 30 enseignants titulaires par le mouvement inter académique, complété par l'arrivée de 43 enseignants stagiaires (représentant 28,5 moyens d'enseignement). Ces entrées sont à mettre au regard de 19 départs définitifs d'enseignants titulaires en allemand à la rentrée 2014. Par ailleurs, l'académie de Strasbourg, du fait de sa culture germanophile, constitue un vivier conséquent pour les recrutements d'enseignants en langue allemande. Ainsi les lauréats de concours originaires de cette académie représentent 12,2 % du total des admis. S'agissant de concours nationaux, ils contribuent donc à couvrir les besoins d'enseignement sur l'ensemble du territoire. Enfin, le maintien de l'effort de recrutement se poursuit pour la session 2015 : 514 postes sont proposés aux concours de l'enseignement public en allemand, soit une augmentation de 16%.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53631

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3305

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 578